

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse St-Roch-de-Mékinac tenue au 1455 Route Ducharme le seizième jour du mois de novembre deux mil neuf (16/11/2009) à compter de dix-neuf heures (19 :00) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Mme Marlène Doucet
M. Robert Tessier
Mme Marjolaine Guérin

Mme Nathalie Lecomte
M. Sébastien Doucet

Est absent : M. Jean-Marie Perron

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire.
M. Robert Jourdain, secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de l'assemblée.

Il est constaté que la convocation a été faite par M. Guy Dessureault, maire et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal

Les sujets à l'ordre du jour sont :

1. Changement d'avocat dans les dossiers #410-22-001459-093 et #410-05-001137-009
2. Avis de motion – Modification règlement de zonage
3. Mandat à Roy Vézina pour plans aqueduc tel que construit (Terrasse Mékinac)
4. Avis de motion – Modification Règlement #2008-09-05 – Terrasse Mékinac

Résolution 2009-11-249 Changement d'avocat dans les dossiers #410-22-001459-093 et #410-05-001137-009

Attendu qu'il y a lieu de changer d'avocat dans les dossiers #410-22-001459-093 et #410-05-001137-009;

Il est proposé par M. Sébastien Doucet
appuyé par Mme Nathalie Lecomte
et résolu ce qui suit :

- de changer d'avocat dans les dossiers Labelle et Grenier,
- et de nommer Me Marcel Côté dans ces dossiers portant les #410-22-001459-093 et #410-05-001137-009.

-Adoptée-

AVIS DE MOTION est donné par M. Robert Tessier qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenter un règlement modifiant le règlement de zonage 91-01-07 afin d'apporter des modifications aux zones 2F, 11V et 6F.

Résolution 2009-11-250 Mandat à Roy Vézina pour plans d'aqueduc tel que construit (Terrasse Mékinac)

Attendu que les travaux du prolongement du réseau d'aqueduc au Terrasse Mékinac sont terminés;

Attendu la rencontre du 12 novembre avec Roy Vézina;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la confection des plans du prolongement du réseau d'aqueduc tel que construit au Terrasse Mékinac;

Attendu que le mandat sera effectif en 2010;

Il est proposé par M. Sébastien Doucet
appuyé par Mme Marjolaine Guérin
et résolu d'autoriser, et ce pour 2010, la confection des plans du prolongement du réseau d'aqueduc tel que construit au Terrasse Mékinac.

-Adoptée-

AVIS DE MOTION est donné par Mme Nathalie Lecomte qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 2008-09-05 autorisant la réalisation des travaux du prolongement du réseau d'aqueduc afin de desservir les douze (12) terrains du secteur les Terrasses Mékinac et qui décréait un emprunt à cette fin au montant de \$ 85 030 et autoriser par le MAMROT au montant de \$ 75 026.

La levée de l'assemblée est proposée par M. Robert Tessier, appuyée par M. Sébastien Doucet. Il est 19 :40 heures.

Guy Dessureault
Maire

Robert Jourdain
secrétaire-trésorier